

■ HANDICAP ■

Pour que tous aient accès aux bâtiments publics

La jeune entreprise Accèsmétrie, installée à La Roque d'Anthéron depuis quelques mois, a développé une méthode spécifique pour mesurer et améliorer l'accessibilité des sites ouverts au public. Une obligation pour les collectivités locales depuis la loi du 11 février.

La Ciotat, Cannes, Provins, Marseille, le Conseil général de l'Isère ou des Bouches-du-Rhône, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, le groupe La Poste, les stations services autoroutières du groupe Total France, la RATP... la liste est déjà longue des collectivités ou entreprises qui ont choisi Accèsmétrie pour améliorer l'accessibilité de leur bâtiments au public handicapé.

Créée en 2003, cette société a quelques longueurs d'avance sur ses concurrents et sur la loi du

11 février 2005, "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées". Cette loi veut garantir à toutes personnes atteintes de déficiences physique, mentale, psychique l'accès aux droits fondamentaux qui passe par une accessibilité aux institutions ouverte à l'ensemble de la population. *"Aujourd'hui, plus de 300 000 lieux accueillant du public sont inaccessibles aux personnes à mobilité réduite"*, pose en préambule Jean-Pierre Serrus. Gérant d'Accèsmétrie, il a fondé cette société avec son épouse Cécile.

Désormais la loi impose à toutes les communes de plus de 5 000 habitants la création d'une commission communale d'accessibilité qui aura pour mission de dresser le constat du bâti, de la voirie, des transports, des espaces

publics, etc. et de réaliser un plan de mise en accessibilité de ces lieux. Ce diagnostic et les préconisations de mise en accessibilité, c'est le cœur de métier d'Accèsmétrie. Le rôle d'Accèsmétrie s'arrête à l'analyse, au diagnostic chiffré et à la planification des travaux à entreprendre. Changer une porte, créer des seuils, des bateaux sur la chaussée, ajouter une rampe d'accès, des passerelles extérieures, un ascenseur, incombent ensuite aux architectes et aux artisans.

La petite SARL a investi les murs d'un ancien commerce de La Roque d'Anthéron et va prochainement installer des collaborateurs à Paris. Tout sourire, Jean-Pierre Serrus affirme : *"La télécommande a été créée pour des handicapés, comme la synthèse vocale qui aujourd'hui rend service à tout le monde"*.